



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021 - N° 317 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 15 avril 2021

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
	Gilles DESPAUX
X	
X	
X (Départ à 9h40)	Béatrice ROY
X (Arrivée à 9h45)	Benoîte DE SAPORTA
X	
	Sylvie HURTREZ
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
	Alban MANCHERON
X	
X	
X	
X	
X	

Collège C : USAGERS

Teddy **BAYLET**
Renaud **SOROT**
Guilhem **FOUILHE**

Présent(e)	Représenté(e) par

Collège D : Personnels IATSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Nabil **KOUADRI**
Nicolas **MOUREAU**

X	
X	

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

François **LANOT**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
*(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)*

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Richard ARINERO
	Fleurice PARAT

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**
Alexandre **PATERNE**
Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	
	Alexandre PATERNE

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université
Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 34

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée*

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Adam **ALI** (Ressources Humaines)
Richard **ARINERO** (Licence)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Marie **FORET** (Physique)
Hervé **JOURDE** (TEE)
Arnaud **MARTIN** (BE)
William **PUECH** (Informatique)
Ian **ROBBINS** (Bio MV)
Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)
Corinne **FERNANDEZ** (Responsable du service Relations Extérieures et Partenariales)

- Chargés de mission

Emilien **AZEMA** (RI)
Dylan **LAPE** (Etudiants)

- Invités exceptionnels :

Laila **GANNOUN** (Département Bio MV)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **jeudi 11 février 2021**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 2 février 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,*
- 2- Vote du relevé de conclusions du Conseil du 14 janvier 2021,*
- 3- Vote de convention,*
- 4- Pédagogie :*
 - a- Présentation et vote des capacités d'accueil limitées de la licence Bio MV,*
 - b- Présentation et vote du calendrier universitaire 2021-2022,*
- 5- Ressources Humaines : vote de l'extraction REH saisie sur GSNP,*
- 6- Questions diverses.*

M. HOFFMANN demande si l'auditoire souhaite aborder des questions diverses.

M. BOUBY regrette qu'il n'y ait pas d'interrogation prévue sur le devenir de l'Université de Montpellier et sur son passage en établissement public expérimental.

M. HOFFMANN lui répond qu'il souhaite organiser prochainement un Conseil exceptionnel à ce sujet, en présence de la Présidence.

M. ROLLAND explique avoir réalisé dernièrement un travail dirigé avec des étudiants de L1 au bâtiment 36. Il a pu constater qu'il y avait très peu d'étudiants en présentiel dans ce bâtiment, alors que le présentiel devait être mis en place pour cette population. Il demande s'il est possible d'obtenir un bilan sur le retour des étudiants sur le campus. Il pense que beaucoup d'enseignants continuent de pratiquer du distanciel et qu'ils ne se préoccupent pas d'intervenir en présentiel, même en demi-groupe.

M. HOFFMANN rappelle que le présentiel n'est pas une obligation. Un certain nombre d'étudiants ont quitté Montpellier pour retourner dans leur famille, c'est donc le comodal qui prime. Il précise que l'objectif est bien de faire revenir au maximum les étudiants, du L1 au M2.

M. HOFFMANN ne peut pas dire précisément qui enseigne en distanciel, qui enseigne en présentiel, ou qui fait du comodal, mais il insiste « il ne faut pas toucher au planning ! ». Cela explique pourquoi une salle peut être notée occupée et cependant ne pas être utilisée.

M. ARINERO ajoute qu'il est prévu de faire un bilan à ce sujet, lors de la cellule de veille qui se réunit ce jour même en début d'après-midi. La cellule de veille avait déjà constaté que les étudiants ne se rendaient pas aux enseignements en présentiel.

M. ROLLAND précise son intervention en indiquant que lui a bien tout son effectif étudiant, à un ou deux étudiants près. Son intérêt est de rappeler aux collègues que, même si le distanciel est facile, il est important de faire revenir les étudiants en présentiel.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important de refaire passer ce message. Il sera rappelé lors de la cellule de veille, ainsi qu'aux responsables de mention.

M. ROLLAND demande à la Direction d'arrêter de suggérer que le comodal est une bonne solution.

M. HOFFMANN corrige les propos de **M. ROLLAND**. Il n'a jamais été dit cela !

M. ARINERO indique que les enseignants qui savent faire du comodal l'utilisent, ceux qui ne savent pas n'en font pas.

M. ROLLAND signale que ce n'est pas une question de savoir faire, mais d'équipement et d'efficacité. Il invite la Direction à reprendre la signification du mot comodal.

M. HOFFMANN rappelle à **M. ROLLAND** qu'il ne fait que prendre note des questions diverses et qu'il y répondra en fin de séance, comme l'indique l'ordre du jour.

M. ROLLAND souhaite terminer son intervention maintenant, car il devra quitter la séance à 10 h 30.

M. HOFFMANN souligne son souhait de faire revenir un maximum d'étudiants sur le campus. Il explique à **M. ROLLAND** qu'il fera passer le message aux personnes concernées.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a d'autres questions.

En l'absence de nouvelles questions diverses, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

b. Distribution alimentaire

M. HOFFMANN indique avoir rencontré **Mme GAUCERAND** et **M. LAPE** lundi dernier. Ils lui ont fait part d'un projet de distribution alimentaire à organiser, auprès des étudiants de la Faculté des Sciences en difficulté. Ils l'ont ensuite invité à une rencontre le mardi 9 février, en présence des associations auxquelles ils ont présenté ce projet. Ces dernières ont accepté de porter cette action. Afin de les aider et de participer à cette initiative, la Faculté des Sciences propose de leur attribuer une subvention de 2 000€.

M. HOFFMANN note que le comité de pilotage est composé de **M. ALI**, en sa qualité de Directeur adjoint, de **Mme GAUCERAND**, en tant qu'Assistante de Direction et Référente associations de la FdS, de **Mme GOUJON**, en sa qualité de Directrice administrative adjointe en charge des Affaires Générales, Juridiques et Statutaires de la FdS, de **M. LAPE**, en sa qualité de Chargé de mission Etudiants de la FdS, et de lui-même.

M. HOFFMANN ajoute que les associations participant au projet (ABM, BDE, le GNAUM, etc.), le pôle Logistique et le service Communication de la Faculté constituent le comité technique.

Les documents ayant été mis à disposition de l'assemblée tardivement, **M. HOFFMANN** demande à **Mme GAUCERAND** de projeter la fiche projet :



Fiche Projet

IDENTIFICATION

Intitulé du projet : Distribution alimentaire - FdS

Responsables du projet :
Sandra Gaucerand, assistante de direction - sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Dylan Lape, Chargé de mission Etudiant - dylan.lape@etu.umontpellier.fr

Structure qui porte le projet : Faculté des Sciences

Adresse : Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier cedex 5

Courrier électronique : fds.direction@umontpellier.fr

PRÉSENTATION DU PROJET

Public concerné :
- étudiants de la Faculté des Sciences,

Associations participant au projet : ABM, BDE, Magnus, TAUST.
En attente de confirmation : GEEARS, HoMER, GNAUM.

Contexte : Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et face à la détresse des étudiants, la Faculté des Sciences et ses associations mettent en place une distribution de paniers alimentaires sur le Campus Triolet.

Ces paniers d'une valeur de 25€ seront composés de denrées longue conservation (pâtes, riz, boîtes de conserve, ...) et de produits d'hygiène et d'entretien.

Le retrait s'effectuera sur une période de 2 jours et sera assuré par les associations de la Faculté.

Les étudiants seront invités à réserver un créneau pour retirer leur panier, l'objectif étant d'éviter les regroupements. Ils auront la possibilité de rencontrer d'autres étudiants bénévoles qui seront à leur écoute et pourront les diriger vers les services médicaux et sociaux de l'Université si nécessaire.

De nouvelles distributions pourront avoir lieu : Les associations étudiantes de la Faculté se rapprochent de leurs partenaires locaux afin de solliciter des subventions et des dons complémentaires à la subvention attribuée par la FdS. Cela permettra d'augmenter de nombre de paniers à distribuer et de toucher un maximum d'étudiants en demande.

Objectifs :
Les objectifs de cette manifestation sont multiples :
- Soutenir les étudiants de la Faculté des Sciences qui sont dans le besoin,
- Maintenir un lien social avec les étudiants,
- Permettre de repérer les étudiants en difficulté,
- Donner aux étudiants un sentiment d'appartenance à la Faculté des Sciences.

MOYENS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET

Moyens humains :
Les compétences humaines mise en œuvre dans le projet :

- **Comité de pilotage :**
 - Directeur de la FdS : *Alain Hoffmann,*
 - Directeur Adjoint Ressources Humaines de la FdS : *Adam Ali*
 - Directrice administrative adjointe Affaires Générales, Juridiques et Statutaires de la FdS : *Béatrice Goujon,*
 - Assistante de Direction et Référente associations de la FdS : *Sandra Gaucerand,*
 - Chargés de mission Etudiants de la FdS : *Dylan Lape.*
- **Équipe technique :**
 - Les associations FdS
 - Pôle logistique : *Nabil Kouadri,*
 - Service Communication : *Béatrice Boyer, Mélanie Cerdan, Hichame Filali-Moutei,*

Budget :
Recettes : Subvention FdS : 2000€.
Dépenses : 80 paniers alimentaires d'une valeur de 25€ chacun.

Date de début du projet : à définir

Date de fin du projet : à définir

Valorisation du projet :
Les associations en collaboration avec le service Communication de la Faculté se chargent de la diffusion de l'événement à travers la publication de messages via les réseaux sociaux et le site web de la Composante. La promotion sera également faite via les médias partenaires de certaines associations.

M. HOFFMANN cède la parole aux 2 porteurs du projet et représentants des associations.

Mme GAUCERAND et M. LAPE présentent l'action :



Le contexte



Les associations de la Faculté des Sciences se sont réunies ce mardi 9 février.

Au vu du contexte sanitaire actuel, la Direction de la Faculté des Sciences leur a proposé un projet qui consiste à distribuer des paniers alimentaires aux étudiants en difficulté.

Les associations, grandement motivées, ont accepté le défi et ont d'ores et déjà commencé à travailler sur ce projet.

C'est pourquoi, ce jeudi 11 février 2021, elles déposent une demande de subvention d'un montant de 2 000 € au Conseil de la Faculté des Sciences.



Le Présentation du projet



Grâce à la subvention attribuée par la Faculté des Sciences, les associations constitueront 80 paniers alimentaires d'une valeur de 25€ chacun, qu'elles remettront aux étudiants en difficulté financière de la composante.

La distribution se fera sur 2 jours, sur le Campus Triolet. Les étudiants seront invités à prendre rendez-vous pour venir récupérer leur panier dans un lieu bien précis. Tout sera mis en œuvre pour que les règles sanitaires soient bien respectées (mise à disposition de gel hydro alcoolique, distanciation, port du masque).

Un espace sera mis à disposition des étudiants souhaitant discuter avec un bénévole pour lui faire part d'une difficulté qu'ils rencontrent. Le bénévole sera alors en mesure de le diriger vers les services de la médecine préventive ou des services sociaux de l'Université.

Il sera possible de faire de nouvelles distributions, si les associations récoltent de nouveaux dons de la part de leurs partenaires.



Associations participantes



Magnus



La composition d'un panier

Les paniers seront composés de :

- denrées longue conservation



- Produits d'entretien



- Produits d'hygiène



Les Objectifs

- ✓ Soutenir les étudiants de la Faculté des Sciences qui sont dans le besoin,
- ✓ Maintenir un lien social avec les étudiants,
- ✓ Permettre de repérer les étudiants en difficulté,
- ✓ Donner aux étudiants un sentiment d'appartenance à la Faculté des Sciences.



Le Budget

Recettes	Dépenses
Subvention Faculté des Sciences : 2 000€	80 paniers de 25€ chacun : 2 000€
Total Recettes : 2 000€	Total Dépenses : 2 000€

M. HOFFMANN précise que le Conseil se réunissant une fois par mois, et la décision ayant été prise 48h avant la réunion de celui-ci, au vu de l'urgence, il a pris la décision de présenter ce projet, et de soumettre cette demande de subvention au vote de l'assemblée ce jour. Il ajoute que l'ensemble des documents présentés sont disponibles sur le Moodle.

M. HOFFMANN invite **Mme GAUCERAND** et **M. LAPE** à venir faire le point de cette initiative lors du prochain Conseil. Il cède ensuite à parole à l'auditoire.

M. ASSAF salue et soutient cette initiative. Il note la forte détresse psychologique et sociale des étudiants, ce qui inquiète légitimement la Région qui a déjà pris diverses initiatives pour parer aux défaillances de l'Etat, et à une situation exceptionnelle. Il indique que la Région a notamment organisé, dès le 1^{er} confinement, la distribution de paniers repas, aux côtés du Crous et des associations humanitaires, destinés aux étudiants qui se trouvaient dans une situation sociale et sanitaire très faible.

M. ASSAF souhaite également disposer d'un retour concernant la distribution de ces 80 paniers lors du prochain Conseil du mois de mars. Pour lui, il est évident que cela risque de ne pas suffire. Il pourra établir, le cas échéant, un relai auprès du Crous, d'une situation qui pourrait n'avoir pas été assez bien évaluée, tant par la Région que par le Crous.

M. HOFFMANN remercie **M. ASSAF** pour son intervention et son soutien.

M. BOUBY applaudit cette initiative, qui risque cependant d'être largement insuffisante. Il suggère de contacter d'autres organisations, comme les Restos du Cœur, qui ont énormément de travail actuellement, car cette situation touche tout le monde, les étudiants comme les familles.

M. BOUBY aurait aimé que la Faculté attribue une subvention plus importante. Il précise qu'il rencontre des étudiants qui viennent en présentiel. Il ne peut que constater leur état général : tous ne le montrent pas, mais certains craquent devant les équipes pédagogiques, et les enseignants font leur possible pour les diriger vers les services compétents de l'Université.

M. BOUBY insiste, ces 80 paniers repas ne seront pas suffisants. Il aurait apprécié que les autres composantes, et l'Université elle-même, augmentent cette distribution. Il rejoint les propos de **M. ASSAF** : c'est le déficit de l'Etat de considérer l'Université comme la dernière roue de la charrette.

M. HOFFMANN précise qu'au regard du bilan de cette 1^{ère} distribution, la FdS verra si elle peut participer un peu plus.

M. HOFFMANN propose à l'auditoire de se prononcer sur ce soutien de la Faculté des Sciences, d'un montant de 2 000€.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention d'un montant de 2 000€ attribuée aux associations de la composante participant au projet de distribution alimentaire.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la subvention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

2. Vote du relevé de conclusions du Conseil n°316 - 14 janvier 2021

M. HOFFMANN indique que le Conseil va devoir se prononcer sur le relevé de conclusions n°316 du 14 janvier 2021. Il signale que le document est disponible sur Moodle.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des commentaires à apporter sur ce relevé de conclusions. Il remercie **Mme GAUCERAND** pour la rédaction de ce dernier.

En l'absence de remarque, il propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°316 du 14 janvier 2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil n°316 du 14 janvier 2021.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

3. Vote de convention

M. HOFFMANN informe que l'assemblée est invitée à se prononcer sur la convention de partenariat entre l'Académie de Montpellier - Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN) - et l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN précise que le département DESCIRE assure l'interface administrative entre les bénéficiaires des formations et le Rectorat. La porteuse du projet est **Mme CORTELLA**.

M. HOFFMANN explique qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention « DAFPEN – préparation à l'agrégation interne de mathématiques ». Il rappelle que l'IREM devait passer en IRES en février 2020, mais en raison de la situation sanitaire, la transformation est actuellement en standby. Toutefois, cette convention fait part des modalités de mise en œuvre des formations aux concours internes de l'Education Nationale pour les disciplines scientifiques : Mathématiques, Sciences physiques/chimie et Sciences et Vie de la Terre.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat entre l'Académie de Montpellier - Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Pour : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 22

Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

4. Pédagogie

M. HOFFMANN indique qu'une présentation relative aux capacités d'accueil limitées de la licence Bio-MV et une relative au calendrier universitaire 2021-2022 seront faites à l'auditoire. Le Conseil sera invité à se prononcer sur ces 2 points.

c. Présentation et vote des capacités d'accueil limitées de la licence Bio MV

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil s'est prononcé le 9 décembre dernier sur l'ouverture en base bleue e-candidat permettant de contrôler les capacités d'accueil de la licence EBO portée par le Département Biologie Ecologie. De la même manière, le département Biologie - Mécanisme du Vivant souhaite adopter des règles identiques pour la licence Bio-MV.

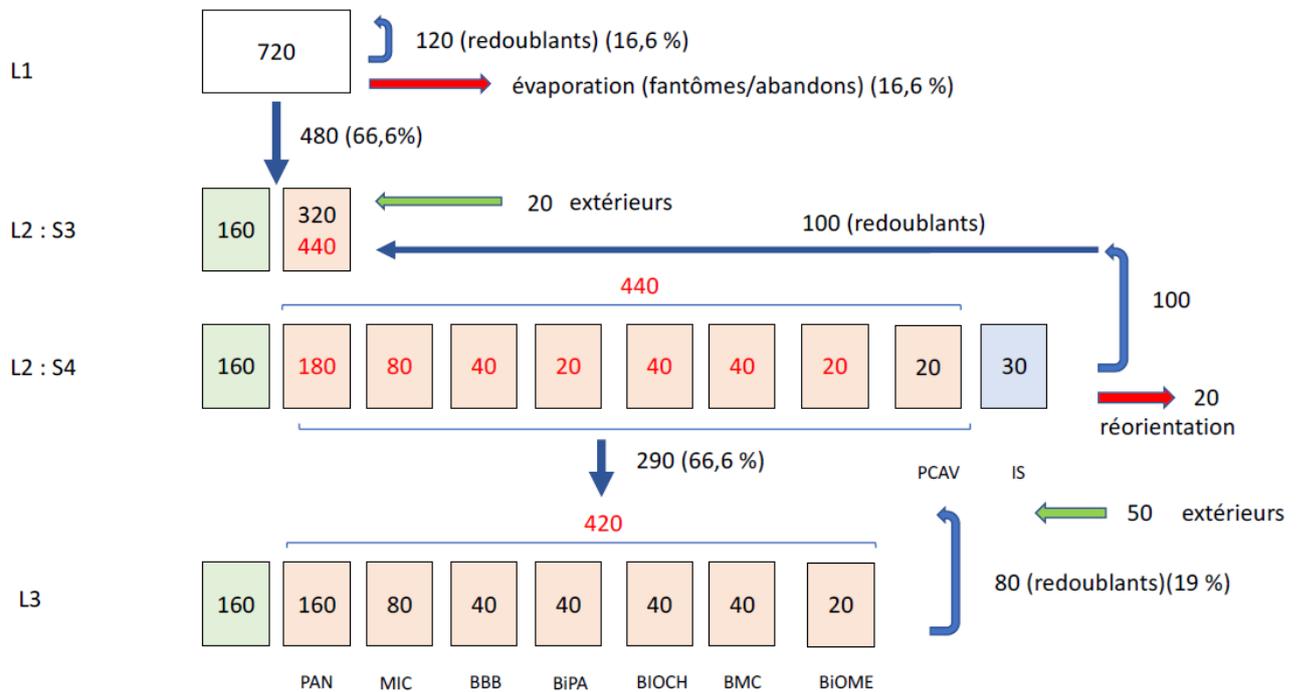
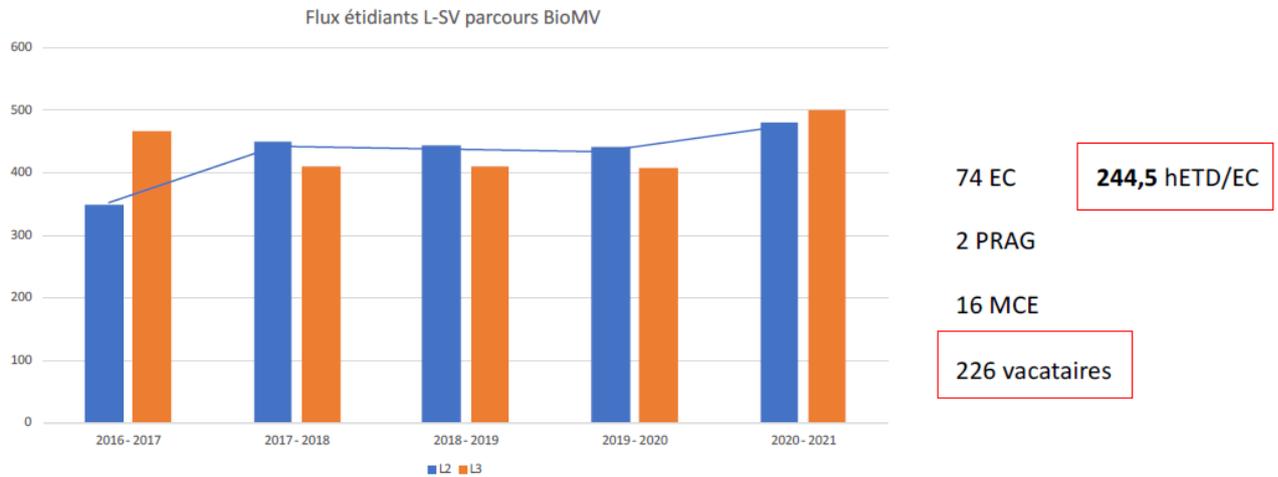
M. HOFFMANN cède la parole à **M. ROBBINS**, Directeur du département Bio-MV.

M. ROBBINS salue l'assemblée et précise la demande du département :

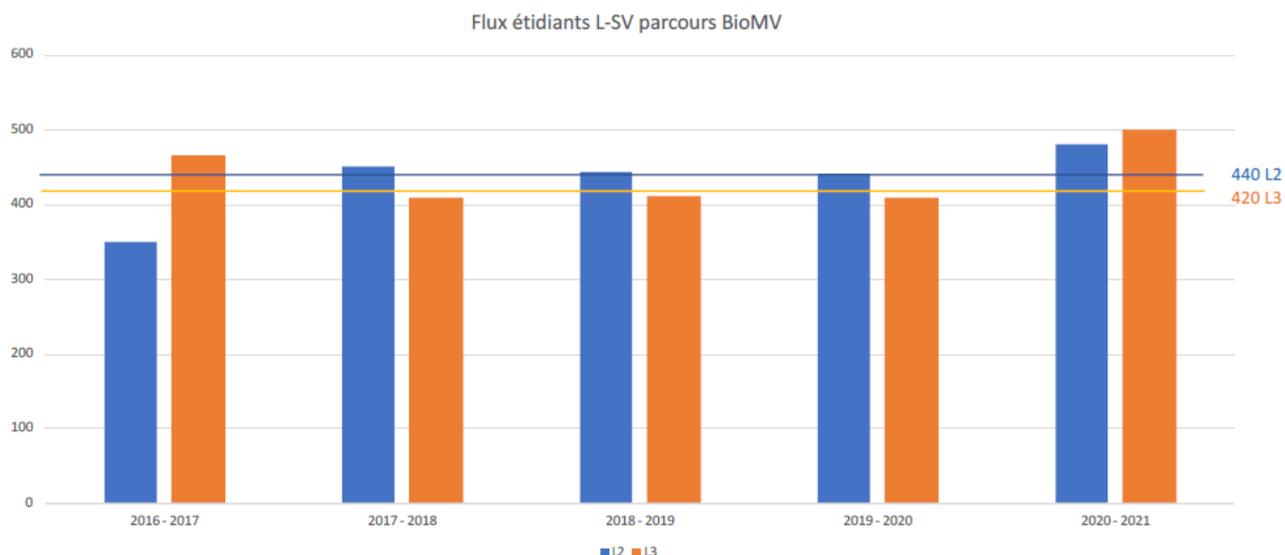
Demande de cadrage de la capacité d'accueil Licence SV L2/L3
- parcours BioMV



Inscriptions en augmentation



Capacités d'accueil demandées : peu d'effet sur les flux étudiants



M. ROBBINS précise que cette modification ne créera aucune turbulence, car il y a un équilibre établi entre la Licence BE - dont les capacités d'accueil ont également été revues - et la licence Bio MV.

M. ROBBINS souligne que les 2 départements BE et Bio MV travaillent ensemble.

M. HOFFMANN remercie **M. ROBBINS** pour sa présentation ainsi que **Mme GANNOUN**, Responsable du parcours, qui s'est libérée pour répondre aux éventuelles questions de l'auditoire et qui demande à l'assemblée si elle a des interrogations ou si elle souhaite plus de précisions.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le contrôle des capacités d'accueil limitées en licence 2ème et 3ème année Sciences de la Vie, parcours Bio MV, via la base bleue e-candidat.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE la sur la modification des capacités d'accueil limitées en licence 2ème et 3ème année Sciences de la Vie, parcours Bio MV.

M. ARINERO signale qu'il faudra renforcer la communication relative à ces 2 formations sur le site de la Faculté des Sciences, mais aussi sur e-candidat.

M. ROBBINS prend note de la remarque de **M. ARINERO**.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer à la présentation du calendrier universitaire 2021-2022 de la Faculté des Sciences.

d. Présentation et vote du calendrier universitaire 2021-2022

M. HOFFMANN indique que la Direction a fait le choix de mettre en place un calendrier « présentiel » pour l'année universitaire 2021-2022. Il espère que d'ici là, la crise sanitaire sera moindre et que tout sera rentré dans l'ordre.

M. HOFFMANN fait remarquer que l'évènement Festisciences et la journée des entreprises n'ont pas été notés dans le calendrier. Il se rappelle que l'an dernier la date de la journée des entreprises a été modifiée au dernier moment, ce qui a mis le service du planning en difficulté. Il explique que la Direction a fait le choix d'ajouter ces 2 dates sur le calendrier lorsqu'elles seront fixées définitivement.

M. HOFFMANN informe avoir présenté ce calendrier au Chargé de mission Etudiant et aux associations étudiantes de la Faculté. Il n'a pas eu de retour défavorable.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ARINERO**.

M. ARINERO confirme que ce document a été travaillé sur des conditions « hors Covid ». Il indique que ce calendrier est composé de 2 semestres de 13 semaines (comme l'a voté le Conseil lors de la mise en place du LMD5) et qu'ont été prises en compte la double accréditation master avec l'IAE et l'organisation des examens (mise en place des plateaux).

M. ARINERO présente le calendrier universitaire 2021-2022 :



AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
DI 1	ME 1 DEBUT COURS M	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	MA 1	MA 1	VE 1 Impair	DI 1	ME 1	VE 1
LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	ME 2	ME 2	SA 2	LU 2	JE 2	SA 2
MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3	JE 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3	DI 3
ME 4	SA 4	LU 4	MA 4	SA 4	MA 4	VE 4	VE 4	LU 4	SA 4	SA 4	LU 4
JE 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	SA 5	SA 5	MA 5	JE 5	DI 5	MA 5
LU 6	ME 6	SA 6	LU 6	SA 6	JE 6	DI 6	DI 6	ME 6	LU 6	ME 6	ME 6
SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	MA 7	VE 7	LU 7	LU 7	SA 7	MA 7	MA 7	JE 7
DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8	SA 8	MA 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8	VE 8
LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	SA 9	DI 9	ME 9	ME 9	SA 9	LU 9	JE 9	SA 9
MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10	JE 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10	DI 10
ME 11	SA 11	LU 11	MA 11	SA 11	MA 11	VE 11	VE 11	LU 11	SA 11	SA 11	LU 11
JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12	SA 12	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12	MA 12
VE 13	LU 13 DEBUT COURS L	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13	DI 13	DI 13	ME 13	VE 13	LU 13	ME 13
SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	MA 14	VE 14	LU 14	LU 14	SA 14	MA 14	MA 14	JE 14
DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15	SA 15	MA 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15	VE 15
LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	SA 16	DI 16	ME 16	ME 16	SA 16	LU 16	JE 16	SA 16
MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	JE 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17	DI 17
ME 18	SA 18	LU 18	MA 18	SA 18	MA 18	VE 18	VE 18	LU 18	SA 18	SA 18	LU 18
JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19	SA 19	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19	MA 19
SA 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20	DI 20	DI 20	ME 20	VE 20	LU 20	ME 20
DI 21	MA 21	JE 21	DI 21	MA 21	VE 21	LU 21	LU 21	SA 21	MA 21	MA 21	JE 21
LU 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22	SA 22	MA 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22	VE 22
MA 23	SA 23	DI 23	MA 23	SA 23	DI 23	ME 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23	SA 23
ME 24	VE 24	LU 24	MA 24	VE 24	LU 24	JE 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	DI 24
SA 25	MA 25	ME 25	SA 25	MA 25	SA 25	VE 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25	LU 25
DI 26	JE 26	SA 26	MA 26	SA 26	DI 26	ME 26	ME 26	MA 26	JE 26	DI 26	MA 26
LU 27	ME 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	MA 27	MA 27	VE 27	DI 27	ME 27	SA 27
MA 28	SA 28	DI 28	MA 28	SA 28	DI 28	ME 28	ME 28	LU 28	SA 28	MA 28	LU 28
ME 29	VE 29	LU 29	MA 29	VE 29	SA 29	MA 29	MA 29	SA 29	DI 29	ME 29	SA 29
SA 30	DI 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	SA 30	SA 30	MA 30	JE 30	VE 30	DI 30
DI 31	ME 31	VE 31	LU 31	ME 31	SA 31	MA 31	MA 31	SA 31	MA 31	SA 31	LU 31

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences du ...
Approuvé par le CNU de ...
Approuvé par le CA de ...

Fermeture FdS :
- du 17 décembre 2021 (soir) au 2 janvier 2022 (soir)
- du 29 juillet 2022 (soir) au 21 août 2022 (soir)

M. HOFFMANN confirme qu'il n'y a pas d'innovation par rapport au calendrier universitaire 2020-2021. Il demande à l'assemblée si elle a des questions et/ou remarques sur ce projet.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur Calendrier universitaire de la Faculté des Sciences - année universitaire 2021-2022.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE le Calendrier universitaire de la Faculté des Sciences - année universitaire 2021-2021.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et **M. ARINERO** pour son travail. Il précise que les services vont pouvoir commencer à travailler sur ce calendrier.

5. Ressources Humaines : vote de l'extraction REH saisie sur GSNP

M. HOFFMANN indique qu'il ne va pas s'étendre sur ce point et présente le document sur lequel doit se prononcer l'assemblée.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil a voté le REH le 15 janvier dernier. L'ensemble des données a été saisi dans un tableau de 164 pages comprenant des codes UM qu'il ne maîtrise pas.

M. GUEVELLOU ajoute que ce cadrage correspond à une nomenclature issue des normes nationales liées aux activités pédagogiques définies à l'échelle du ministère et transposées au sein de notre Etablissement - vote en Conseil d'Administration -. De ce fait, le Conseil d'UFR doit se prononcer sur un tableau récapitulatif qui reflète celui validé en séance du 16 novembre dernier.

M. HOFFMANN constate que l'assemblée n'a pas de remarque sur ce document et propose de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Référentiel d'Équivalences Horaires - année universitaire 2020-2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Référentiel d'Équivalences Horaires pour l'année 2020-2021.

Il semble à **M. MANCHERON** que le cadrage des heures de référentiel n'est pas cohérent sur la répartition des UE du Master Sciences et Numérique pour la Santé. Il note que ce Master compte 3 parcours : IDS (porté par le département EEA), PhyMed (porté par le département Physique) et BCD (porté par le département info).

M. MANCHERON explique que ces 3 parcours ont une trame en commun, notamment des UE de bibliographie scientifique au S1 et au S3. Mais comme ces UE sont gérées par parcours, il est plus simple d'avoir un code par parcours, ne serait-ce que pour la saisie des notes. Cela permet également de "simplifier" la gestion des heures de Référentiel/SPS qui se fait par département.

Les UE HMSN106, HMSN109 et HMSN111 étant la même UE de « projet biblio » de M1 SNS (au S1), il paraît inconcevable pour **M. MANCHERON** que les plafonds d'heures de référentiel par étudiant soient différents. Même chose pour les UE HMSN302, HMSN307 et HMSN311 qui sont la même UE de « projet biblio » de M2 SNS (au S3).

M. HOFFMANN invite **M. MANCHERON** à se rapprocher de **Mme VILLANUEVA-THERON** afin de corriger ces coquilles.

M. ALI précise qu'il est difficile de coller exactement au cadrage de l'UM. Des manipulations ont donc dû être faites. Il insiste, « le travail est extrêmement compliqué et minutieux ».

M. ALI salue le travail de **Mme DUPLEIX**. Il invite les conseillers à contrôler le tableau et à lui faire remonter les corrections.

M. BOUBY souligne le gros travail réalisé par les agents. Ils doivent s'adapter aux demandes imposées par la Direction de l'établissement, qui changent régulièrement et qui sont produites par des personnes qui ne sont pas sur le terrain.

M. HOFFMANN se rappelle que le Conseil avait tenu les mêmes propos lors de la présentation de ce même tableau pour l'année universitaire 2020-2021.

M. GUEVELLOU est réceptif à l'intervention de **M. BOUBY**. Il ajoute que la Faculté aimerait aller vers plus de simplification administrative. Mais malheureusement, elle est tributaire d'une application et d'un process normatif qui s'avèrent effectivement assez fastidieux.

M. BOUBY a toujours considéré que l'Administration était là pour aider, et l'informatique pour simplifier le travail. Il s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Il sait que les administratifs ont un travail difficile mais cela est dû à ce qui se passe « au-dessus ». Il pense qu'un jour, il faudra leur signifier que c'est du grand n'importe quoi.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose au Conseil de procéder au vote de ce tableau. Les personnes qui constatent des erreurs doivent les signaler au plus vite à **Mme VILLANUEVA-THERON**.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Référentiel d'Équivalences Horaires - année universitaire 2020-2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Référentiel d'Équivalences Horaires pour l'année 2020-2021.

M. HOFFMANN remercie les équipes de **Mme VILLANUEVA-THERON** pour le travail réalisé et le Conseil pour ce vote favorable. Il propose de passer au point suivant.

6. Questions diverses

M. HOFFMANN revient sur la question diverse posée par **M. BOUBY**. Il confirme qu'un prochain Conseil sera réuni avec dans l'ordre du jour le devenir de l'Université de Montpellier en Etablissement Public Expérimental.

M. BOUBY remercie **M. HOFFMANN** pour sa réponse.

M. DESPAUX demande s'il est possible de mettre à disposition de l'auditoire le calendrier des prochaines séances du Conseil.

M. HOFFMANN répond que le document est disponible sur le Moodle du Conseil.

Mme HURTREZ souhaite revenir sur les propos tenus par **M. ROLLAND**. Il aurait indiqué que le « distanciel est facile ». **Mme HURTREZ** est gênée que de tels propos soient notés dans un compte-rendu de Conseil d'UFR car, à titre personnel, et après en avoir discuté avec ses collègues, elle confirme que ce n'est vraiment pas si facile.

M. HOFFMANN précise que les propos de **M. ROLLAND** n'engagent que lui.

Mme HURTREZ rappelle qu'il y a autant de situations que d'étudiants : certains peuvent venir en cours et d'autres pas. Les enseignants essaient de faire au mieux, tout comme les étudiants. Elle insiste, le distanciel n'est pas simple et l'hybride est encore plus compliqué, car il faut être en présentiel et en distanciel.

Pour **Mme HURTREZ**, il n'est pas correct de faire de telles généralités, qui, plus est, ne reflètent pas la réalité.

M. HOFFMANN rappelle que ce sont les paroles d'un conseiller et non de la Direction.

M. ARINERO rappelle que la Direction de la FdS a proposé des aménagements, notamment de faire venir des groupes de L1 dans des amphithéâtres.

M. HOFFMANN ajoute que l'objectif était de faire venir le plus d'étudiants possibles sur le campus, tout en respectant les règles sanitaires et sans mettre en danger les collègues et les étudiants.

M. ARINERO précise que des étudiants ont quitté Montpellier et ne peuvent pas revenir en cours, alors que d'autres – au contraire - souhaitent revenir pour suivre des cours en présentiel.

M. HOFFMANN tient à remercier l'ensemble des personnels (enseignants, techniciens et administratifs) pour le mal qu'ils se donnent pour que nos missions continuent. Il trouve extraordinaire cette énergie qui est mise en œuvre pour que la vie universitaire persiste : « Le travail réalisé est colossal ! ».

Pour **M. HOFFMANN**, cela n'est pas assez dit et il remercie les collègues pour tout cela.

A titre personnel, **M. HOFFMANN** approuve les propos tenus par **Mme HURTREZ**.

Mme ROY rejoint l'avis de **Mme HURTREZ** : « il y a une multitude de situations différentes, il ne faut pas généraliser ».

Mme ROY souhaite avoir des précisions sur la mise en place du tutorat pour les étudiants de L1 par des étudiants de L2, L3 et Master.

M. LEMOIGO explique qu'il y a plusieurs sortes de tutorat :

- le tutorat destiné aux étudiants qui suivent la mineure sciences (PASS),
- le tutorat destiné aux étudiants Oui si,
- le tutorat Covid pour venir en aide aux étudiants en difficulté suite à la crise sanitaire. Il s'agit d'une demande du gouvernement. C'est un tutorat qui a été mis en place très rapidement et qui est hors charte du tutorat (la FdS n'est pas tenue de former les étudiants qui assureront ce tutorat, n'est pas tenue de les évaluer et n'est pas tenue de leur donner le DE de tuteur qualifié.).

Concernant le tutorat Covid, **M. LEMOIGNO** indique qu'un premier recrutement a été réalisé via les associations FdS puis tous les L3 et masters ont été ciblés. Il est question de l'ouvrir également aux L2. Actuellement, 24 étudiants ont été recrutés. Le tutorat pourra commencer pour les étudiants en difficulté de L1 et L2 dès le retour des vacances de février.

M. LEMOIGNO précise qu'il a paru surprenant à la Faculté de recruter des tuteurs sans les former, et sans leur permettre d'accéder au DE de tuteur qualifié ouvert aux autres tuteurs. Ils seront donc formés à minima et évalués au cours de leur période d'intervention. Ceux qui donneront satisfaction se verront attribuer le DE.

M. GUEVELLOU ajoute que ce dispositif court jusqu'au 30 avril prochain et les tuteurs interviendront entre 10 et 15 heures par semaine.

M. MOUREAU note qu'il est possible que parmi les tuteurs recrutés, il y ait des étudiants eux même en difficulté.

M. LEMOIGNO répond qu'il a été demandé aux enseignants qui les connaissent d'émettre un avis sur leur possibilité d'aider d'autres étudiants.

M. LEMOIGNO ajoute qu'il ne s'agit pas d'un tutorat disciplinaire, mais d'un accompagnement.

M. MOUREAU précise sa question. Les tuteurs vont très certainement se retrouver face à des situations de détresse. Est-ce qu'ils seront accompagnés et formés pour gérer la détresse d'autres étudiants ?

M. LEMOIGNO rappelle que le tutorat Covid est hors charte, mais la Faculté souhaite former les tuteurs et les accompagner. Il sera leur enseignant référent.

M. HOFFMANN ajoute que les tuteurs auront à leur disposition les contacts des services compétents.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 10 heures 25.**

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil.

M. HOFFMANN signale que le prochain Conseil se réunira le mercredi 17 mars 2021 prochain à 8h45 en visioconférence. Il rappelle que le calendrier des séances est disponible sur le Moodle du Conseil.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand

